

LA NATION

QUOTIDIEN D'INFORMATION EN LIGNE FONDÉ LE 21 FEVRIER 2005

Des guadeloupéens caribéens pensent la Guadeloupe et le Monde

NEUVIÈME ANNÉE N°1016 DU 10 AVRIL 2014

1801/2014 : 213^e ANNÉE DE LA NATION GUADELOUPE

LA PENSÉE DE LA SEMAINE

« On s'insulte avec l'espoir que quelqu'un viendra vous en dissuader, on se bat avec l'espoir que quelqu'un viendra vous séparer».

PROVERBE CHINOIS

2014

ANNÉE DES CHÔMEURS

ET DE LA FAMILLE GUADELOUPÉENNE

DES
ORIENTATIONS
ÉCONOMIQUES
FRANÇAISES
NON ADAPTÉES
À LA GUADELOUPE

LES TITRES

AFFAIRES NATIONALES ET À LA UNE page 3

AFFAIRES MONDIALES page 7

MARCHÉS FINANCIERS MONDIAUX page 11

DROIT, MANAGEMENT, PATRIMOINE page 15

TABLEAU DE BORD GUADELOUPE page 18

L'AGENDA page 20

Nombre de pages :22

LA NATION

PUBLICATION DU GROUPE MÉDIA CARAÏBE :
22 BIS RUE ALEXANDRE ISAAC POINTE À PITRE GUADELOUPE

ADMINISTRATION :

Géré par l'association Média Caraïbe.

PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : **DAVILA JACQUES**

COORDONNATEUR ADMINISTRATIF: **JEAN PAUL ELUTHER**

Abonnement : 0690 40 42 55 ;

Publicité : Régie Caraïbe de publicité 0690 40 42 55 ;

Agence de presse : Média info

RÉDACTION

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION ET RÉDACTEUR EN CHEF : **ELUTHER JEAN PAUL**

COMITÉ DE RÉDACTION : **José Ayassamy ; Romuald Myriam ; Jacques Davila ; wesleyAminata.**

SUIVEZ NOUS SUR : **LE WEB ; FACEBOOK ; TWITTER.**

L'ÉDITORIAL DE JEAN PAUL ELUTHER

DE LA PAROLE AUX ACTES

L'UGTG vient de clôturer son 14e congrès qui confirme qu'elle est sans contestation possible la première organisation syndicale de notre pays . Parmi toutes ses engagements, elle réitère en des termes clairs son attachement à l'indépendance de la Guadeloupe et sa volonté de transformation sociale : « déclare que l'accession à l'Indépendance Nationale et à la pleine souveraineté de la Guadeloupe est un droit inaliénable. Réaffirme l'adhésion de l'UGTG à la ligne syndicale de lutte de classe, à la ligne de masse, de confrontation, de contestation et de transformation sociale visant à éradiquer les rapports de domination capitaliste, impérialiste et colonialiste pour l'instauration d'une société plus juste et plus équitable ». En nos temps de frilosité politique , il est bon que certains appartenant au camp des souverainetistes disent haut et fort leurs convictions profondes pour la Guadeloupe . Il faut diffuser le plus largement possible cette prise de position que trop souvent on néglige notamment au sein de la centrale . Mais il est difficile de se contenter de cette prise de position . Le choix d'une telle stratégie impose que ses promoteurs soient plus précis sur les moyens qu'ils comptent utiliser pour réaliser cet objectif . Et c'est là que le bât blesse . On peut difficilement se contenter de la réponse LKP car à aucun moment ce rassemblement n'a pris une position claire sur la souveraineté de notre pays . Alors , courage , pour aller jusqu'au bout de la démarche clairement et dans la transparence . En restant silencieux, l'UGTG et tous les autres qui agissent de la même manière donnent des arguments aux guadeloupéens qui déclarent qu'on leur ment.

UNE PREUVE SUPPLÉMENTAIRE SUR LE CINÉMA DES DIRIGEANTS FRANÇAIS

Selon de nombreux analystes les élections municipales ont été un désaveu de la politique du président de la république . Pourtant en changeant officiellement de gouvernement HOLLANDE continue la même politique économique et sociale . Baisse des charges pour les entreprises, réduction des dépenses publiques, réduction du déficit à 3%: lors de son discours de politique générale, le Premier ministre a enfilé sans complexe le costume libéral que le chef de l'Etat lui a taillé. "Nous avons besoin de nos entreprises, a déclaré le Premier ministre. Entreprendre, créer, prendre des risques, embaucher: c'est cette démarche positive que je veux encourager car elle fait du bien au pays." Manuel Valls n'a pas mâché ses mots pour justifier la nouvelle politique de l'offre: "Dans une économie globalisée, nos entreprises font face à une concurrence mondiale, qui ne leur fait pas de cadeau. (...) Le coût du travail doit baisser, c'est un levier des leviers de la compétitivité."

Baisse des charges des entreprises

Et de détailler les mesures concrètes du pacte de responsabilité: allègement des cotisations patronales entre 1 et 1,6 SMIC, baisse des cotisations familiales de 1,8 point pour les salaires jusqu'à 3,5 SMIC, suppression de la surtaxe sur les sociétés, réduction du taux de l'impôt sur les sociétés de 33% à 28%, suppression de la C3S... Au total, ces mesures sociales et fiscales vont se traduire par près de 20 milliards d'euros de baisse de charges pour les entreprises d'ici à 2020, qui viendront s'ajouter aux 20 milliards du CICE. En contrepartie, le pacte de solidarité semble bien maigre: 5 milliards d'euros d'allègements fiscaux et de baisse de cotisations pour les salariés modestes d'ici à 2017, soit un gain de pouvoir d'achat pour un smicard de 40 euros par mois.

Réduction de la dépense publique

Pour financer le tout, Manuel Valls a confirmé l'objectif de réduction de 50 milliards d'euros de la dépense publique entre 2015 et 2017: 19 milliards d'euros seront supportés par l'Etat et ses opérateurs, 21 milliards par la sécurité sociale et 10 milliards par les collectivités locales. "Baisser les impôts des entreprises et le coût du travail, réduire les dépenses publiques et sociales: oui, c'est clairement une politique libérale", estime Henri Sterdyniak de l'OFCE. "François Hollande a toujours hésité entre deux stratégies, poursuit l'économiste: une orientation sociale-démocrate, avec la volonté de soutenir la demande des ménages, de réorienter la politique de l'Europe et de maintenir un niveau élevé des dépenses publiques; de l'autre, une stratégie sociale-libérale. C'est désormais sur cette voie que s'engage le gouvernement Hollande Valls".

Ces mesures ne permettrons pas de résoudre les problèmes économiques et sociaux de la Guadeloupe .

LE SILENCE HONTEUX DU MEXIQUE

Le président Français François Hollande commence une visite d'Etat de deux jours au Mexique, destinée à rétablir durablement de bonnes relations entre la France et le Mexique après la crise diplomatique créée par l'affaire Florence Cassez et 50 ans après un voyage historique de De Gaulle. L'avion présidentiel a atterri mercredi à 23h55 (jeudi à 04h55 GMT) à l'aéroport international de Mexico. Le président français est accompagné de plusieurs ministres du nouveau gouvernement - Laurent Fabius (Affaires étrangères), Aurélie Filipetti (Culture) et Marisol Touraine (Affaires sociales) - ainsi que d'une délégation de chefs d'entreprise. Nous attendons des dirigeants mexicains qu'ils dénoncent la présence de colonies françaises dans la Caraïbe et en Amérique latine et qu'ils relaient la campagne lancée par la CARICOM pour que la France et l'Europe puissent indemniser nos peuples pour les préjudices causés par l'escalavage , la colonisation et l'exploitation capitaliste.

L' INFLATION AUGMENTE DE 0,4 % AU MOIS DE MARS EN FRANCE

Les prix à la consommation en France ont progressé de 0,4% en mars par rapport à février, mais l'inflation reste très basse sur un an, ne dépassant pas 0,6%, a annoncé jeudi l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee). Les derniers chiffres des prix à la consommation dans l'hexagone pourraient bien rajouter de la pression sur les dirigeants de la Banque centrale européenne (BCE), pas encore décidés à agir pour combattre une inflation faible. Alors que l'objectif de son président Mario Draghi est de tendre vers un taux à 2% pour la zone euro, la France est loin du compte avec un petit 0,4% de progression en mars et une moyenne de 0,6% sur un an. Comme en février, cette légère hausse en mars s'explique par le rebond des prix des produits manufacturés après les soldes d'hiver, notamment dans l'habillement, et par la hausse saisonnière en période de vacances des prix de certains services, a expliqué l'Insee. A l'inverse, les prix de l'énergie et de l'alimentation se sont repliés. La hausse des taux intermédiaire et normal de TVA intervenue au 1er janvier semble donc pour l'instant avoir un impact limité sur l'inflation. L'indice des prix à la consommation hors tabac a augmenté en mars de 0,5% sur un mois et également de 0,5% sur un an. Corrigé des variations saisonnières, il s'est replié de 0,1%. Cette hausse très contenue de l'inflation en France, même si elle peut soutenir le pouvoir d'achat, fait planer le risque de la déflation lorsque les prix et les salaires se réduisent. Un risque balayé il y a une semaine par la BCE et l'Eurogroupe qui mettent néanmoins en garde contre une période d'inflation basse prolongée. Le taux néerlandais publié également ce matin ne devrait pas arranger la situation. La hausse des prix à la consommation aux Pays-Bas a continué de ralentir en mars pour s'établir à 0,8% en glissement annuel, son niveau le plus bas depuis juin 2010, a annoncé jeudi l'Office central néerlandais des statistiques (CBS).

AU PREMIER JANVIER 2011 LA GUADELOUPE COMPTE 404 635 HABITANTS

Selon l' INSEE , au 1er janvier 2011, la Guadeloupe comptait 404 635 habitants, soit une augmentation de près de 3 900 habitants depuis 2006, et de 900 habitants supplémentaires par an. Le vieillissement de la population est la principale raison du ralentissement de la dynamique démographique en Guadeloupe. C'est la zone d'emploi de l'Est Grande- Terre qui bénéficie le plus de cette hausse.

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR LA RÉDACTION

AFFAIRES MONDIALES

SOCIÉTÉ ET ÉCONOMIE MONDIALES

50000 PERSONNES ASSASSINÉES DANS LE MONDE EN 2012

Selon un rapport publié jeudi sur les homicides dans le monde par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), près d'un demi-million de personnes, soit 437.000, ont été assassinées dans le monde en 2012. « Trop de vies sont perdues de façon tragique et trop de familles et de communautés sont brisées. Il est urgent de comprendre comment les crimes violents empoisonnent les pays dans le monde, comment ils affectent particulièrement les jeunes hommes mais également les femmes », a dit le Directeur des affaires publiques de l'ONUDC, Jean-Luc Lemahieu, lors du lancement du rapport à Londres. Au niveau mondial, 80% des victimes d'homicide et 95% des auteurs d'homicides sont des hommes. Près de 15% de l'ensemble des homicides s'inscrivent dans la violence conjugale et la grande majorité des décès liés à la violence conjugale sont des femmes, soit 70%. « Les foyers peuvent être l'endroit le plus dangereux pour les femmes », a expliqué M. Lemahieu. « Il est particulièrement tragique de constater que ceux qui sont censés protéger leurs êtres chers deviennent parfois leur assassin ». Plus de la moitié des victimes d'homicide sont âgés de moins de 30 ans, et les enfants âgés de moins de 15 ans représentent un peu plus de 8% des victimes. Près de 750 millions de personnes vivent dans les régions du monde avec les pays ayant les plus forts taux

d'homicides, soit l'Afrique et les Amériques. Cela signifie que presque la moitié de l'ensemble des homicides ont lieu dans les pays qui abritent seulement 11% de la population mondiale. À l'opposé, trois milliards de personnes en Europe, Asie et Océanie, vivent dans des pays où les taux d'homicides sont relativement bas. La moyenne mondiale est 6,2 homicides pour 100.000 habitants, mais en Afrique méridionale et en Amérique centrale, cette moyenne est quatre fois supérieure avec entre 26 et 30 homicides pour 100.000 habitants. L'Europe de l'ouest et du sud, et l'Asie de l'est sont les régions du monde avec le moins d'homicides par habitants. Les homicides liés au crime organisé représentent 30% de l'ensemble des homicides aux Amériques, mais seulement 1% en Asie, Europe et Océanie. Le taux de condamnation pour homicide volontaire dans le monde est en moyenne de 43%. De fortes disparités régionales existent cependant, avec un taux de 24% aux Amériques, 48% en Asie et 81% en Europe.

AMÉRIQUE CARAÏBES

LA SITUATION FINANCIÈRE D'HAÏTI EN 2013 : LE GOUVERNEUR PLAIDE POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION .

Après avoir publié une note modifiant profondément la politique monétaire la semaine dernière , comme chaque année à pareille époque, le gouverneur de la Banque de la République d'Haïti (BRH), Charles Castel, publie une communication sur la situation financière du pays. Le document qu'il a rendu public à l'ouverture officielle du Sommet sur la finance et la technologie appliquée, le mardi 8 avril, s'intitule « Croissance du crédit et déséquilibres économiques ».

Le gouverneur constate qu'il y a eu des progrès significatifs au cours des dix dernières années. « Le pays a d'abord rompu avec la croissance négative. Depuis 2004, exception faite de 2010, année du tremblement de terre, nous n'avons connu aucune croissance négative. A part cette parenthèse pénible, l'économie a crû au cours des dix dernières années», a-t-il rappelé . En dépit des évolutions positives, l'économie ne croît pas assez vite, constate Charles Castel ». Les niveaux de 3 à 4% de croissance enregistrés sont juste suffisants pour stabiliser la pauvreté d'une population qui

augmente à un peu moins de 2% l'an. Si nous ambitionnons de doubler notre PIB per capita dans 10 ans, il est impératif que notre économie croisse à 9% l'an environ (soit de l'ordre de 7% net de la croissance démographique). Des déséquilibres importants persistent au triple plan de la distribution du crédit, de la balance courante et du budget.

Charles Castel estime aussi que le système bancaire haïtien prête davantage, bien que toujours pas assez. En effet, le ratio prêt sur dépôts totaux est passé de 26% en 2009-2010 à 43,4% en septembre 2013, à cause de la croissance plus rapide des crédits privés par rapport aux dépôts. De 2009 à 2013, le crédit privé a presque doublé, passant de 35,41 milliards à 63,28 milliards de gourdes, ce qui représente une augmentation de 79%. Le ratio (prêt/dépôts totaux) de 43,4% est toutefois bien en-dessous de la moyenne caribéenne qui est 65%. Pour atteindre ce niveau, notre système bancaire devrait accorder des prêts additionnels de l'ordre de 28 milliards de gourdes. « Le système peut prêter plus, a prêté plus, et doit néanmoins prêter encore plus. Par exemple, en décembre 2013, l'encours des prêts du système aux hôtels est de 1,7 milliard de gourdes et de 2 milliards au secteur des télécommunications », a observé le gouverneur de la banque centrale. Cela montre bien, dit-il, que le système peut prêter à des secteurs dynamiques dont la probabilité de remboursement est élevée. Il faut donc se demander, sans a priori et en toute objectivité, pourquoi il ne prête pas plus.

«Les carences du crédit aux secteurs productifs compromettent la croissance de la production (exportations ou substitutions aux importations) et de l'emploi, rendent illusoire tout objectif sérieux de croissance économique de même que, par voie de conséquence, toute ambition de croissance des recettes de l'État », souligne Charles Castel. Il poursuit :« Les dites recettes augmenteront par la réduction de la pauvreté, lorsqu'une frange importante de la population accédera à un niveau de revenu imposable, ce qui requiert, encore une fois, un crédit aux activités productives rémunérées au-delà du salaire minimum grâce à une formation et une productivité accrues de la population». Ainsi, le poids excessif du crédit au commerce n'est pas soutenable et peut aggraver chaque jour nos déséquilibres. Il est donc impératif et urgent que des efforts soient consentis pour articuler et exécuter, de façon audacieuse, explicite et non équivoque des politiques nationales qui

soutiennent la production et l'emploi, et viennent rassurer et encourager les financiers. « Pour la viabilité même des projets, la prévisibilité est importante. Il importe donc que l'État, avec un consensus large de la société pour éviter les renversements de politique, dise clairement comment il encadre et supporte les secteurs qu'il entend voir croître », avance le patron de la BRH. A fortiori, vu les carences de l'État en ressources, la stratégie, selon Charles Castel, doit être forcément la mise en place de mécanismes et de politiques qui serviront de leviers qui améliorent le profil de risque de ces secteurs. Ces mécanismes doivent autoriser les banques, sans compromettre la qualité de leur portefeuille et leur solvabilité, à puiser dans leur liquidité oisive pour financer des entreprises productives et viables. Et favoriser l'entrée de capitaux frais par des investissements directs étrangers. Le gouverneur affirme que le crédit à la production doit être un parti pris délibéré et explicite de l'État qui doit s'attacher à lever tous les obstacles à la viabilité des secteurs productifs, même quand, ce disant, on ne peut occulter les risques (sociaux et politiques) associés à certaines transitions de l'importation à la production nationale, notamment au niveau du secteur agricole.

LA CIDH APPELLE LES AUTORITÉS DOMINICAINES À TROUVER UNE SOLUTION À LA DÉNATIONALISATION

Lors de sa 150ème session tenue à Washington du 20 mars au 4 avril 2014, la Commission Interaméricaine des Droits Humains (CIDH) a demandé à l'Etat dominicain d'agir en toute urgence pour garantir le droit à la nationalité des personnes frappées par l'arrêt TC 168/13. Les renseignements qui ont été présentés à l'audience sur la situation du droit à la nationalité des Dominicains/Dominicaines d'origine haïtienne, se sont révélés inquiétants et ont aggravé la situation des victimes. Comme elle l'avait déjà souligné dans ses observations préliminaires au cours de sa visite réalisée en décembre 2013 en République Dominicaine, la Commission a rappelé que la décision du Tribunal constitutionnel dominicain entraîne une privation arbitraire de la nationalité et a un effet discriminatoire. Car, elle affecte principalement des Dominicains/Dominicaines d'origine haïtienne qui sont des afro-descendants. Des représentants de l'Etat dominicain qui participaient à la 150èmesession de la CIDH ont déclaré que 117 nationalités présentes en territoire dominicain pourraient être affectées par l'arrêt TC 168/13. Cependant, ils étaient à court

d'arguments pour justifier le côté non discriminatoire de la sentence quand la commission a évoqué son impact disproportionnel sur les personnes de nationalité afro-colombienne. La CIDH qui dit regretter l'absence à cette rencontre de Juliana Déguis Pierre, la principale victime de l'arrêt, s'est montrée très préoccupée des menaces dont sont l'objet certaines personnes en République Dominicaine qui devaient venir à cette réunion. Elle a exigé que des informations lui soient fournies autour des raisons pour lesquelles ces personnes ont été empêchées de se déplacer pour y participer. La Commission a par ailleurs appelé les autorités dominicaines à trouver une solution urgente qui garantisse le droit à la nationalité des Dominicains/Dominicaines d'origine haïtienne affectés par l'arrêt de la Cour constitutionnelle dominicaine.

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR JACQUES DAVILA

MARCHÉS FINANCIERS MONDIAUX

ASIE

Après un début de séance chahuté, les Bourses asiatiques progressent ce jeudi, malgré l'annonce d'une forte baisse des exportations et des importations chinoises au mois de mars... A Tokyo, l'indice Nikkei a finalement terminé sur une note stable, tandis que Hong Kong gagne 0,9% en séance, le Shanghai Composite prend 1,4%, Taiwan avance de 0,2% et Séoul gagne 0,5%. La Bourse de Sydney prend 0,3%, mais Singapour perd 0,2% et Bombay (indice BSE Sensex) reste proche de l'équilibre (+0,02%), toujours perché à des plus hauts historiques, alors que les élections générales se poursuivent en Inde. Enfin, en Indonésie, la Bourse de Djakarta a plongé de 3,2% et la roupie indonésienne a chuté, après la tenue d'élections législatives qui n'auraient donné d'avance significative à aucun des partis en lice, selon les premiers résultats officiels... Ce matin, les douanes chinoises ont donc semé le trouble en annonçant une baisse surprise des exportations (-6,6% sur un an) et des importations (-11,3%) au mois de mars. C'est la plus forte baisse pour les exportations depuis février 2009, et elle contraste avec les attentes des économistes d'une hausse de 4,8%... Des analystes ont toutefois relativisé ces chiffres, en

soulignant qu'ils se comparaient à une base 2013 trop élevée, certaines sociétés ayant l'an dernier gonflé leurs chiffres artificiellement pour contourner les règles limitant les entrées de capitaux. Quant aux importations, elles étaient attendues en hausse de 3,9%, après un gain de 10,1% en février... Cette nouvelle salve de statistiques ne manquera pas de relancer le débat sur la fiabilité des données fournies par la Chine et sur l'ampleur réelle du ralentissement de la deuxième économie mondiale. La réaction des marchés est cependant restée modérée ce matin, les investisseurs tablant sur le fait que le gouvernement chinois parviendra à piloter l'économie chinoise à vue en lui évitant un trop fort ralentissement... Un mini-plan de relance a déjà été annoncé la semaine dernière, centré notamment sur le secteur ferroviaire et le logement social. Ailleurs en Asie, la Banque centrale de Corée du Sud a maintenu ses taux inchangés et a revu en hausse ses prévisions de croissance économiques pour 2014. En Australie, l'économie a créé 18.100 emplois en mars, un chiffre bien plus élevé qu'attendu, ramenant le taux de chômage à 5,8%.

ÉTATS UNIS

Après son net rebond de la veille, consécutif aux 'Minutes' de la Fed, Wall Street a fini en forte baisse ce jeudi soir, malgré les très bons chiffres hebdomadaires de l'emploi américain. Le Nasdaq, après deux séances consécutives de rebond, a rechuté lourdement aujourd'hui, sur de nouvelles prises de bénéfices, alors que les publications trimestrielles des géants américains du secteur technologique approchent... Par ailleurs, les derniers indicateurs chinois poussent les investisseurs à la prudence. Le DJIA a reculé de 1,62% à 16.170 pts, le Nasdaq a plongé de 3,10% à 4.054 pts, et le S&P500 a cédé 2,09% à 1.833 pts... Le Département US au Travail vient d'annoncer que les inscriptions hebdomadaires nouvelles au chômage (sur un rythme ajusté des variations saisonnières) ont reculé de 32.000 en comparaison de la semaine antérieure, à 300.000 ! Il s'agit d'un chiffre bien meilleur que prévu, puisque le consensus Bloomberg tablait sur 318.000 nouvelles demandes. En outre, ces inscriptions hebdomadaires au chômage ressortent au plus bas depuis mai 2007 aux USA ! La moyenne à quatre semaines atteint 316.250 pour la période terminant le 5 avril. Un chiffre en repli de 4.750 par rapport à la semaine précédente. Le taux de chômage indemnisé lors de la semaine close le 29 mars atteint 2,1%, en recul de 0,1 point par

rapport à la semaine précédente. Le nombre de chômeurs indemnisés sur la même période s'établit à 2,78 millions, en baisse de 62.000 par rapport à la semaine précédente.

EUROPE

Les places boursières européennes ont terminé en ordre dispersé, laissant le marché obligataire leur voler la vedette avec le retour réussi de la Grèce sur le marché la dette. Les gains initiaux de marchés rassurés par la promesse de la Réserve fédérale d'agir avec prudence sur la voie d'un relèvement de ses taux ont vite été effacés. À Paris, le CAC 40 a terminé à -0,66% à 4.413,49 points. Francfort a connu une séance comparable, le Dax perdant 0,54%. Londres se démarque avec une très petite hausse de 0,1% pour le Footsie, pas suffisante cependant pour empêcher les indices paneuropéens de perdre du terrain avec -0,94% pour l'EuroStoxx 50 et -0,61% pour le FTSEurofirst 300. Ce net recul des indices européens s'explique notamment par de fortes baisses à Milan et Madrid, les indices FTSE MIB et IBEX cédant respectivement 1,33 et 1,42%. L'attention en Europe s'est largement focalisée sur la Grèce, de retour sur le marché obligataire quatre ans après en avoir été exclue au moyen d'une émission à cinq ans massivement souscrite de trois milliards d'euros avec un rendement offert à 4,95%. Pour sa première émission sur le marché international depuis son sauvetage en 2010, Athènes a attiré une demande de plus de 20 milliards d'euros de la part de plus de 550 investisseurs guéris du souvenir cuisant de la décote qui leur a été infligée lors de la restructuration de la dette grecque il y a deux ans.

CHANGE

L'euro gagnait du terrain jeudi face à un dollar continuant à pâtir du compte-rendu d'une réunion de la Réserve fédérale américaine (Fed) qui écartait la veille l'espoir d'un resserrement monétaire, favorable au billet vert, plus tôt que prévu. Vers 18H00 GMT, l'euro valait 1,3881 dollar, contre 1,3852 dollar mercredi vers 21H00 GMT. Vers 15H25 GMT, l'euro est monté à 1,3899 dollar, son niveau le plus fort en trois semaines. La monnaie unique européenne baissait un peu face à la devise nippone, à 140,98 yens contre 141,26 yens mercredi. Le dollar reculait face à la monnaie japonaise, à 101,55 yens - tombant même vers 15H25 GMT à 101,33 yens, son niveau le plus faible en trois semaines - contre 101,97 yens la veille. La

monnaie américaine est tout simplement descendue à son plus bas niveau depuis plusieurs semaines face à l'euro et au yen, depuis plusieurs mois face aux devises australienne et canadienne . Le dollar "a flanché après la diffusion des minutes du Comité de politique monétaire de la Fed (FOMC) qui n'ont pas confirmé, contrairement à ce qui était espéré, qu'on pouvait s'attendre à une remontée des taux d'intérêt au premier semestre 2015". Vers 18H00 GMT, la livre britannique baissait face à l'euro, à 82,71 pence pour un euro, comme face au dollar, à 1,6781 dollar pour une livre, après être montée vers 01H05 GMT à 1,6820 dollar, son plus haut niveau depuis mi-février. La monnaie helvétique montait face à l'euro, à 1,2170 franc suisse pour un euro, comme face au dollar, à 0,8767 franc suisse pour un dollar, après avoir atteint vers 15H25 GMT 0,8751 franc, son niveau le plus fort en trois semaines. La devise chinoise a terminé à 6,2125 yuans pour un dollar, contre 6,2000 yuans la veille. L'once d'or a fini à 1.320,50 dollars au fixing du soir - après être montée vers 12H25 GMT à 1.324,63 dollars, son niveau le plus élevé depuis le 24 mars - contre 1.301,75 dollars mercredi.

MATIÈRES PREMIÈRES

Les cours du pétrole montaient jeudi en fin d'échanges européens, aidés par un accès de faiblesse du dollar alimenté par des espoirs de voir la Réserve fédérale américaine (Fed) donner un nouveau coup de pouce à l'économie des Etats-Unis, le plus gros consommateur d'or noir au monde. Vers 16H20 GMT (18H20 HEC), et pour son dernier jour de cotation, le baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en juillet échangé sur l'IntercontinentalExchange (ICE) de Londres valait 97,20 dollars, en hausse de 7 cents par rapport à la clôture de mercredi. Sur le New York Mercantile Exchange (Nymex), le baril de "light sweet crude" (WTI) pour la même échéance gagnait 66 cents à 83,28 dollars. Comme la veille, une nouvelle série d'indicateurs économiques américains décevants diffusée jeudi a alimenté les spéculations sur le fait que la première économie mondiale pourrait avoir besoin d'un nouveau coup de pouce de sa Banque centrale, notaient des analystes. Les nouvelles inscriptions au chômage ont affiché une hausse début juin, selon des chiffres publiés jeudi, qui ont confirmé que la conjoncture sur le marché de l'emploi a cessé de s'améliorer. En outre, les prix à la consommation ont baissé aux Etats-Unis en mai contre toute attente et pour la première fois en deux ans, aidés

par une chute des coûts de l'énergie. Les mesures de la Fed se traduisent habituellement par des injections de liquidités dans l'économie qui ont pour effet de diluer la valeur de la monnaie américaine, rendant ainsi plus attractifs les achats de brut, libellés en dollar, pour les investisseurs munis d'autres devises. De plus, ces injections de fonds permettent également de stimuler les échanges et ainsi la demande des investisseurs pour des actifs jugés risqués, comme les matières premières.

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR LA RÉDACTION

MANAGEMENT, PATRIMOINE, DROIT

LES DIFFÉRENTS MODES DE GARDE DES ENFANTS

L'exercice conjoint de l'autorité parentale implique que lors d'une séparation, le parent chez lequel l'enfant ne réside pas continue à détenir des droits sur ce dernier. Il peut notamment exercer un droit de visite et d'hébergement (DVH). Si ce droit peut être aménagé « sur mesure » par les parents, il doit l'être toutefois dans le respect de « l'intérêt supérieur de l'enfant ». Ainsi, à titre d'exemple, un juge n'homologuera pas une convention qui organiserait un DVH du jeudi soir au vendredi matin alors que le parent non gardien réside à plus d'une heure de route de l'école de l'enfant. De même, il refusera de faire droit à une résidence alternée si les parties habitent à plusieurs dizaines de kilomètres l'un de l'autre. Il arrive que les Juges Aux Affaires Familiales se basent sur des arguments en pédopsychologie afin de déterminer un mode de garde conforme à l'intérêt de l'enfant. Mais, dans la mesure où chaque spécialiste a une formation et une approche différentes de l'humain, aucun ne s'accorde sur le bénéfice d'un mode de garde plutôt qu'un autre. Ce sont donc avant tout des débats d'opinions qui guident les professionnels de la petite enfance et non des données scientifiques. Les parents et la justice se fondent alors sur des spécialistes qui, entre eux peuvent se contredire. Toutefois, la plupart des spécialistes de la petite enfance considèrent que le plus important dans une séparation est que les parents sachent limiter leur colère et trouvent ensemble le mode de garde de leur enfant. Si l'un des deux parents a accès au minimum

à un tiers du mois avec son enfant, alors le lien parent-enfant ne sera pas fragilisé. Lorsque les parents n'arrivent pas à trouver un accord sur les modalités relatives au DVH, il revient au « JAF » de les déterminer ainsi que le prévoit l'article 373-2-9 du Code civil.

La résidence de l'enfant est fixée chez l'un des deux parents

La fixation de la résidence principale au domicile de l'un des deux parents implique que le parent n'ayant pas la garde bénéficiera d'un droit de visite et d'hébergement dont la fréquence sera déterminée en fonction de différents éléments. Le Magistrat prendra notamment en compte, la proximité géographique entre l'établissement scolaire de l'enfant et le domicile du parent non gardien, ou encore l'âge de l'enfant. Le parent non gardien peut, selon les critères susvisés, aussi bien bénéficier d'un DVH dit « classique » limité à une fin de semaine sur deux, ou d'un DVH dit « élargi » composé de plusieurs jours d'affilé ou d'un week-ends sur deux ainsi qu'une journée dans la semaine. D'un point de vue psychologique, la résidence exclusive chez l'un des parents est la solution la moins structurante pour l'enfant, mais également pour le parent non gardien qui aura des difficultés à trouver sa place et à développer un lien sécuritaire avec l'enfant. Si les deux parents s'accordent sur une résidence exclusive, qu'ils se soutiennent et communiquent et que le parent non gardien peut continuer à échanger régulièrement avec son enfant, il est possible de considérer que cette solution n'entraînera pas de problèmes notables chez l'enfant. Si l'un des parents subit un DVH et ne peut communiquer librement avec son enfant, il se créera alors un réel déséquilibre dans la relation de l'enfant avec ses deux parents. Le parent gardien aura une fonction « d'élevage » forte et restrictif tandis que le parent non gardien ne sera plus qu'un parent loisir. L'enfant risque de fantasmer une vie idéale chez le parent non gardien et critiquer celle du parent chez lequel il réside, il confondra le mode de garde avec l'amour et le bien-être chez chacun de ses parents. Enfin, la résidence exclusive tend à renforcer la colère entre les parents et conduit souvent l'enfant à vouloir faire le tampon entre ceux-ci.

La résidence fixée en alternance chez chacun des deux parents

Afin de faire droit aux demandes de résidence alternée, la

jurisprudence retient plusieurs critères : la proximité entre les domiciles des deux parents ; l'âge des enfants ; la bonne entente entre les parents ; la disponibilité des parents ; les conditions matérielles ; des capacités éducatives ; Par ailleurs, dans certains cas, les juges rejettent les demandes de résidence en alternance en invoquant l'intérêt de l'enfant, notion floue dont les contours sont indéfinissables. Toutefois, bien que peu admise par les Juges en cas de mésentente des parents où en raison du très jeune de l'enfant, la résidence en alternance peut toutefois être prononcée lorsqu'un des parents s'y oppose. C'est souvent le cas, lorsqu'un enfant, en âge d'être entendu par les Juges, et après en avoir fait la demande expresse, souhaite bénéficier de la garde alternée. De même, il arrive que le juge passe outre le refus d'un parent même lorsque l'enfant est très jeune. Ainsi, en dépit des nombreux détracteurs de ce mode de garde et du système judiciaire peu favorable à sa généralisation, il est toutefois impératif de le solliciter même si l'un des critères retenus par la jurisprudence est absent. D'un point de vue du lien parent-enfant, la résidence alternée serait le mode de garde le plus favorable. L'enfant a accès à ses deux parents sans avoir besoin de compenser avec l'un ou l'autre. Le type de découpage de la résidence alternée importe peu d'autant plus que c'est à l'usage que les parents et l'enfant trouveront la solution qui satisfera tout le monde. L'important, au fond, c'est l'ouverture d'esprit et la flexibilité dans l'organisation, d'abord des parents, puis des enfants.

Un parent organisé, confiant, et léger sera un meilleur parent.

Il semblerait que ce qui perturbe le plus l'enfant, ce n'est pas les changements de domicile, mais la mauvaise gestion du stress de ses parents. Beaucoup de spécialistes tendent à aller chercher trop facilement les motifs d'un malaise dans le mode de garde et passe souvent à côté d'une douleur qui peut trouver son origine ailleurs. C'est pourquoi beaucoup de pys sont réticents à la résidence alternée mais heureusement ils commencent à revenir sur leur opinion, tel que le Professeur Marcel RUFO.

Tous s'accordent sur un critère, celui de l'âge des enfants.

En dessous de 3 ans, il est conseillé de faire une alternance sur des courtes durées, le petit ayant une notion du temps différente. Enfin,

contrairement à ce qu'avance la plupart des Magistrats, lorsque le couple parental ne s'entend plus, les chances de retrouver une communication sereine sont optimisées par la résidence alternée.

Un simple droit de visite

Pour finir, et plus rarement et dans le cas où la défaillance d'un parent sera établie, le juge limitera le droit de garde à un simple droit de visite. Ce dernier s'organisera soit dans un lieu dédié à ce type de pratique, soit à son domicile. L'enfant ne pourra pas alors rester avec son parent plus de quelques heures, et ne dormira pas à son domicile. Bien qu'il soit difficile de comprendre que l'on puisse vouloir maintenir le lien entre un parent fragile (abus ou négligence) et son enfant, il est important que ce dernier continue à voir son parent, mais pas dans n'importe quelle condition. Cela lui permettra bien souvent de comprendre l'importance des faits qu'il a subis. Cela lui permettra également d'intégrer par la « condamnation » à un lieu médiatisé qu'il est victime et considéré comme telle.

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR MYRIAM ROMUALD

TABLEAU DE BORD

LE SMIC

Le montant du SMIC horaire brut est fixé, à partir du 1er janvier 2014 à 9,53 euros de l'heure. Avec cette hausse, le salaire minimum passe à 1445,38 euros bruts mensuels pour 35 heures. Avec la prise en compte de l'accord BINO le salaire minimum est différent.

INDICE DE RÉFÉRENCE DES LOYERS

Au quatrième trimestre 2013, l'indice de référence des loyers augmente de 0,69 % sur un an. Au quatrième trimestre 2012, l'indice de référence des loyers atteint 124,83. Sur un an, il augmente de 0,69 %.

INDICE DU COÛT DE LA CONSTRUCTION

L'indice du coût de la construction (ICC) s'établit à 1 615 au quatrième trimestre 2013 après 1 612 au trimestre précédent. En glissement annuel, l'ICC diminue (-1,46 %).

INDICE DES LOYERS COMMERCIAUX

Un avis publié au Journal officiel du 6 avril 2014 précise que l'indice des loyers commerciaux (ILC) du quatrième trimestre 2013, calculé sur une référence 100 au premier trimestre de 2008, atteint 108,46.

POPULATION

POPULATION 2011: 404 635 habitants

OFFRE

PIB 2012 : **8033** dont 34 % de PIB non marchand (2 732)

IMPORTATIONS 2012: **2686**

RESSOURCES TOTALES : 10 719

DEMANDE

CONSOMMATION 2012: 8 467 (**4895** ménage et **3572** administration)

INVESTISSEMENT 2012 : **1419**

EXPORTATIONS 2012 : **808**

DEMANDE TOTALE : 10 719

PRIX

FÉVRIER 2014 : 0,8 % % sur un mois ; 0,5 % sur un an.

EMPLOI , CHÔMAGE

DEMANDEURS D'EMPLOI (A B C) en février 2014:68 810 (+0,5% sur un mois et 3,4 % sur un an).

OFFRES D'EMPLOI en février 2014 : 1210 (- 3,9 % sur trois mois).

EMPLOI MARCHAND au 30 septembre 2012 : 49 800 (dont 8,500 industrie , 7,500 construction, 33,800 service marchand)

EMPLOI NON MARCHAND EN 2010 : 48577 dont 36 282 fonctionnaires (état 15212, collectivités locales 15 729 , santé 5341).

ENTREPRISES CRÉÉS

NOMBRE D'ENTREPRISES CRÉÉES en 2012 : **5 004 (-10,9 %)**

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR L'OBSERVATOIRE ÉCONOMIQUE CARAÏBE

http://guadeloupeconvention.typepad.com/observatoire_economique_c/

AGENDA DU MOIS D 'AVRIL 2014

- Déclaration et paiement de la TVA correspondant aux opérations de mars 2014 et, éventuellement, demande de remboursement du crédit de TVA au titre du mois de mars 2014.

AVRIL 01

- Entreprises de 20 salariés et plus : déclaration annuelle d'emploi des travailleurs handicapés, et éventuellement, paiement de la contribution à l'Agefiph.

AVRIL 05

- Employeurs occupant au moins 50 salariés : déclaration et paiement des charges sociales sur les salaires de février 2014 payés au plus tard le 28 février 2014. • Artisans, commerçants et industriels : paiement par prélèvement mensuel des cotisations d'assurance maladie-maternité, d'assurance vieillesse, d'invalidité-décès, d'allocations familiales, de la CSG et de la CRDS. • Professionnels libéraux : paiement par prélèvement mensuel des cotisations d'assurance maladie-maternité, d'allocations familiales, de la CSG et de la CRDS.

AVRIL 08

- Employeurs occupant au moins 50 salariés : relevé des contrats de travail conclus ou résiliés en février 2014 à transmettre à la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES).

AVRIL 12

- Assujettis à la TVA réalisant des opérations intracommunautaires : dépôt auprès des douanes de la déclaration d'échanges de biens et de la déclaration européenne des services pour les opérations intervenues en février 2014.

AVRIL 15

- Entreprises dont l'effectif est supérieur à 9 et inférieur à 50 salariés, et entreprises de 9 salariés au plus ayant opté pour le paiement mensuel des charges sociales : déclaration et paiement des charges sociales sur les salaires de février 2014. • Sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ayant clos leur exercice le 30 novembre 2013 : paiement du solde de l'impôt sur les sociétés et de la contribution sociale ainsi que, le cas échéant, de la contribution exceptionnelle. • Employeurs assujettis à la taxe sur

les salaires : paiement de la taxe sur les salaires payés en février 2014 lorsque le total des sommes dues au titre de 2013 excédait 10 000 €. • Sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés : versement de l'acompte d'IS, de l'acompte de contribution sociale, le cas échéant, du versement anticipé de la contribution exceptionnelle, le cas échéant, et de la contribution sur les dividendes distribués, le cas échéant. • Employeurs occupant au moins 50 salariés : déclaration et paiement des charges sociales sur les salaires de février 2014 payés dans les 10 premiers jours de mars 2014.

AVRIL 20

• Artisans, commerçants et industriels : paiement par prélèvement mensuel des cotisations d'assurance maladie-maternité, d'assurance vieillesse, d'invalidité-décès, d'allocations familiales, de la CSG et de la CRDS (sur demande). • Professionnels libéraux: paiement par prélèvement mensuel des cotisations d'assurance maladie-maternité, d'allocations familiales, de la CSG et de la CRDS (sur demande).

AVRIL 25

• Employeurs occupant au moins 50 salariés : déclaration et paiement des charges sociales sur les salaires de février 2014 payés entre le 11 et le 20 mars 2014.

AVRIL 30

• Entreprises assujetties à la participation-construction : versement de la participation de 0,45 % des salaires 2012. • Sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ayant clos leur exercice le 30 septembre 2013 : télétransmission de la déclaration annuelle des résultats et des documents annexes. • Entreprises de 10 salariés ou plus : date limite d'engagement de certaines dépenses déductibles de la participation à la formation professionnelle continue.

• Établissements créés ou repris en 2013 : déclaration provisoire n° 1447-C relative à la cotisation foncière des entreprises (CFE) .

LA NATION À VOTRE SERVICE